



Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 17 JUIN 2024

A la suite d'une convocation du lundi 12 juin 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 juin 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **7**

Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO, Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT.

✓ Excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Paul TINNES, Clément CHRISTIAN, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER.

✓ Absents : **7**

Madame, Messieurs Durkut CAN, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

-----

## 10. RESSOURCES HUMAINES

### OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 qui prévoit dans son article que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président précise qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

### **1- Pôle Relations Intercos/Filières/Eco-organismes / DSM**

Compte tenu qu'un adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par la voie de la promotion interne, par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle, du 11 juin 2024.

L'agent étant méritant, pour pouvoir le nommer sur ce grade, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise.

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 12 juin 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical,

Délibère par :

35 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### **Décide**

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, un poste d'agent de maîtrise, à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade, les crédits étant inscrits au budget,
- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à MORSBACH, le 17 juin 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération,  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 05 juillet 2024

